

LES MARAIS SALANTS DE GUERANDE : UN PAYSAGE A L'EPREUVE DU TEMPS

Les marais salants, depuis leur installation il y a maintenant plus de 2000 ans, ont toujours connu au fil des siècles des périodes plus ou moins fastes et prospères qui influent sur leur état et l'ampleur du territoire affectée à la production de sel. Il n'y a pas encore si longtemps que cela, au siècle dernier, à la fin des années 60, ils auraient pu disparaître définitivement s'il n'y avait pas eu une forte mobilisation pour leur sauvegarde qui a finalement aboutie à une reconnaissance nationale d'un paysage emblématique et d'un produit aux valeurs gustatives singulières. Mais cela reste une économie fragile, soumise aux aléas climatiques tout autant qu'aux fluctuations des marchés ou de nos modes de vie susceptibles à tout moment de remettre en cause cette notoriété si difficilement acquise.

LE DECLIN AU TOURNANT DU XXème SIECLE : *Le déclin inexorable de la saliculture atlantique à partir du XIXème siècle, la lente agonie de la plupart des sites salicoles et l'entrée en résistance de la saliculture artisanale guérandaise.*

1. LE CONTEXTE ET LES RAISONS DU DECLIN :

Alors qu'en 1850 les marais salants de Guérande connaissent une apogée territoriale, avec pratiquement 33 000 œillets¹ exploités sur 2 100 ha, c'est dans la décennie suivante que le déclin s'est amorcé lorsqu'il a fallu faire face à une succession de récoltes désastreuses et de tempêtes dévastatrices. Puis c'est l'enchaînement des conflits mondiaux qui a fait disparaître bon nombre d'exploitants. En 1934, la région de Guérande a déjà perdu 1/4 des œillets cultivés au XIXème siècle. On n'est plus qu'à 14 300 œillets exploités entre 1962-1965 et leur nombre tombe à 10 350 entre 1973 et 1975 (malgré le renouveau amorcé à cette époque, le taux d'exploitation va continuer de chuter pour s'établir au plus bas à 6000 œillets cultivés en 1995, parce que les aînés quittent le marais et que le renouvellement de génération va prendre du temps). En parallèle, le marché intérieur tourne à l'avantage des salins du midi, en grande partie grâce au chemin de fer, même s'il y a bien eu, au début des années 1920, un accord passé avec la société salinière de l'Ouest lui garantissant un secteur de vente d'une dizaine de département littoraux, exempts de la concurrence des sels étrangers, avec un monopole commercial accordé aux seuls négociants. Mais tout cela a été supprimé par le traité de Rome de 1957 qui interdisait les zones commerciales réservées. Finalement ces salinières de l'Ouest (entre-temps devenu Codisel) vont être absorbées par la compagnie des salins du Midi (elle-même unie aux salines de l'Est) lui permettant alors d'exercer, par l'intermédiaire de son agence locale établie à Batz-sur-Mer (janvier 1970), une forte pression à la baisse des prix. Dans le même temps il faut également prendre en considération la redéfinition des usages du sel qui en raison des procédés frigorifiques n'est plus le moyen de conservation des aliments. Enfin, dans les facteurs du déclin, il convient aussi d'intégrer la pression foncière qui s'exerce sur les zones littorales et notamment sur le pourtour du bassin salicole de façon non régulée (on est avant la mise en place des Plan d'Occupation des Sols).

¹ L'œillet est l'unité de production de référence, en général rectangulaire, où s'effectue la récolte quotidienne du sel.

2. **LE CHANGEMENT RADICAL DE CAP** : *Au début des années 1970, la disparition des marais salants du sud Bretagne paraît ainsi inéluctable (entre 1951 et 1961 la saliculture s'est déjà éteinte sur les sites du Morbihan et de la baie de Bourgneuf) et les parents n'incitent pas les jeunes à reprendre leur suite. Dès lors la voie s'ouvre pour d'autres perspectives et ce territoire littoral attise les convoitises des aménageurs :*

La DATAR² créée en 1963 vise à rééquilibrer la répartition des activités et de la richesse nationale sur l'ensemble de l'hexagone, en particulier en développant les territoires autour d'une activité structurante et, en bord de mer, cette dynamique est portée par le tourisme (c'est l'époque de l'aménagement des côtes du Languedoc-Roussillon-1963, de Corse-1966 et d'Aquitaine -1967). La personnalité nommée à la tête de la DATAR à sa création, est Olivier Guichard qui va être élu député de la circonscription de Loire-Atlantique qui englobe le pays guérandais en 1967 et qui sera nommé plus tard, en 1968, ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, avant de devenir rapidement, en 1969, ministre de l'Éducation Nationale. Il est aussi conseiller général de Guérande en 1970 et il deviendra maire de La-Baule en 1971. Ainsi, portés par la logique de cette époque, les décideurs politiques nationaux ont comme *credo* celui de l'aménagement lourd du territoire avec une reconversion économique qui peut conduire à la disparition des activités jugées non compétitives : la crise sociale est le prix à payer au progrès. En parallèle, malgré tout, on assiste également à la naissance des premières prises de conscience de l'intérêt de préserver notre environnement³. Il faut dire que le territoire se prêtait bien à cette restructuration à vocation touristique et que les conditions étaient idéales : c'est un espace fermé, accessible par voie ferrée, avec un coteau en balcon sur la mer orienté sud. Et la génération de paludiers qui survivaient encore pouvait entrevoir la possibilité de gains importants sur un foncier qui ne valait plus grand chose.

3. **LA RELANCE DE L'ACTIVITE** : *le renouveau de la saliculture est né de cette situation paroxysmique. A la fin des années 1960, les principaux enjeux qui concernent ce territoire sont clairement posés :*

- *La saliculture est en crise profonde ;*
- *Un projet de développement du territoire par le tourisme balnéaire appuyé sur la mise en place de nouvelles infrastructures (routes, ports de plaisance, marinas) est en voie d'être mis en œuvre en ayant pour conséquence la transformation en profondeur du paysage des marais salants et de l'arrière pays de La-Baule/Guérande.*

Or, finalement il n'en a rien été et la mutation économique, sociale et paysagère imaginée dans les plans d'aménagement n'a pas eu lieu parce ce qu'il y a eu une forte mobilisation d'opposants. Certains ont même parlé d'un « Larzac Guérandais ».

2 Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

3 Le ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la protection de la nature est instauré en janvier 1971 et le ministère à part entière est créé en avril 1973.

Traditionnellement, **la population salicole** présente de grandes similitudes avec le monde des paysans et, à cette époque, elle partage les mêmes craintes et exprime les mêmes revendications que les agriculteurs bretons et les maraîchers nantais dans un contexte général de crise légumière qui malmène les modèles anciens. Celui-ci est accentué par des aléas météorologiques catastrophiques au moment où se produit le premier choc pétrolier qui augmente les coûts de production, dans un marché en pleine mutation. La priorité est alors de sauver l'outil de travail et de préserver l'avenir du marais. Après les grandes manifestations de Nantes et de Saint-Nazaire en septembre 1971, au moment de l'arrivée d'un cargo chargé de sel du Midi, très vite, les élus locaux sont sensibles à ces revendications et modifient leur point de vue, à l'instar d'Olivier Guichard qui déclara notamment que « l'écologie générale de la presqu'île guérandaise exige le maintien des marais salants ». Commence alors la lente reconquête du territoire, le combat pour la reconnaissance du métier, la transmission des savoir-faire et la revalorisation du produit. Mais dans cette aventure, les paludiers n'étaient pas esseulés et c'est sans doute ce qui a donné du poids à leurs revendications et a contribué à faire évoluer les mentalités du moment. Car même si les implications des uns et des autres peuvent être multiples, plusieurs groupes d'acteurs ont alors fait cause commune dans la lutte menée pour faire face au marasme salicole et s'opposer aux projets touristiques, car il y a eu, à ce moment là, une convergence de leurs intérêts sur ce même territoire. C'est ainsi que **les riverains du marais**, résidents permanents ou secondaires, certains regroupés en association de protection de la nature, vont aussi constituer une entité revendicatrice en se mobilisant surtout, en priorité, contre le projet de rocade de La-Baule qui aurait eu pour conséquence d'interposer de nouveaux habitants en bordure du marais. Ce sont les premiers à militer en faveur d'un classement au titre des sites (instauré par la loi du 02 mai 1930). **Les militants écologistes** vont composer le troisième cercle des intervenants dans ce conflit. Dans ce dernier tiers du XXème siècle apparaît le concept idéologique de préservation de la nature. C'est l'émergence de la sensibilité qui va progressivement porter la défense de l'environnement sur le devant de la scène politique et qui deviendra ultérieurement « la vague verte ». Cette sensibilité environnementale et écologiste est tout particulièrement attentive à la préservation des zones humides. On est encore à la période où ces zones sont considérées comme malsaines et qu'il faut absolument les assécher pour les assainir. Localement la mobilisation se fait autour de la SEPNB (société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) pour sauvegarder une zone humide plus vaste que le seul marais salant et qui intègre la Brière. Ces défenseurs des grands équilibres naturels et de la biodiversité vont ainsi rejoindre le combat **des riverains**, soucieux de limiter les impacts des aménagements touristiques et **les paludiers** car ils ont pleinement conscience que le maintien de la biodiversité repose sur la continuation de l'activité salicole qui a assuré jusqu'à présent le bon état de fonctionnement d'un milieu naturel favorable à la faune et à la flore sauvage. Pas moins de 17 associations sont alors créées et 11 d'entre elles vont se regrouper dans un collectif pour s'opposer aux différents projets envisagés (rocade de La-Baule, port de plaisance du Croisic et hélicoptère de Pornichet). Les **universitaires** sont aussi de la partie, puisque l'intérêt des scientifiques, notamment ceux du Muséum d'Histoires Naturelles, pour cette zone des marais salants ne date pas d'hier et que l'on retrouve de nombreuses études réalisées au XIXème et au début du XXème siècle qui concernent cet espace. En 1968, la SSNOF (société des sciences naturelles de l'Ouest de la France) crée une réserve naturelle libre sur 8 ha de salines désaffectées (saline de la Grande Paroisse). Cette curiosité des naturalistes et des biologistes va faire l'objet d'une synthèse en 1980 qui va marquer tous les esprits sous la forme de la parution d'un ouvrage sous la direction de Jeanne Poisbeau-Hémery⁴

4 Présidente de la SSNOF, maître de conférence à la faculté de pharmacie de Nantes.

intitulé « Marais Salants Connaissance des richesses de la Loire-Atlantique ». Mais au-delà du regard technique objectif porté par ces spécialistes de la géographie et la géologie du lieu, des sciences naturelles et de l'économie du sel, il faut aussi relever que leur démarche est inspirée par une forme d'engagement moral vis-à-vis de cet espace original. En effet ceux-ci étaient persuadés qu'il était fondamental de le **transmettre aux générations futures** « comme un précieux patrimoine issus des fonds des âges ». Ils avaient ainsi la conviction qu'il était de leur devoir de participer à la conservation du site. Cet engagement a été essentiel, car il a légitimé les actions menées pour la protection du marais salant. Enfin, on n'oubliera pas de citer dans les groupes des acteurs ayant réagit au modèle de développement proposé dans les années 1970 **les militants bretons** qui ont mené des actions, parfois violentes, contre « l'exploitation des producteurs de sel » et dénoncé les projets touristiques « qui conduiraient à la mort du marais en tant qu'outil de travail », alors que cette reconversion en espace de loisirs est destinée « à une minorité privilégiée, étrangère à la presqu'île ». On retrouvera, parmi les militants à cette cause bretonne, l'association guérandaise Gwenn-ran, créée en 1974, l'UDB (union démocratique bretonne), le FLB (front de libération de la Bretagne) et l'ARB (armée révolutionnaire bretonne).

LA PROTECTION DE L'ESPACE SALICOLE est abordé dans cette deuxième partie à travers les actions entreprises pour aboutir à la préservation du paysage actuel, en tentant d'analyser en quoi le bassin salicole guérandais se distingue des autres bassins où la saliculture a pratiquement disparue et en jugeant les résultats effectivement obtenus sur le plan patrimonial au regard de la valeur du site.

On l'a vu précédemment, la mobilisation a été importante et elle a rassemblé des acteurs d'horizons les plus divers qui ont fait cause commune contre les projets de développement touristique de la presqu'île de Guérande. Ils ont su s'organiser et développer toute une gamme d'actions de différentes natures et à des échelles différentes, allant du local au national.

L'Administration, quant à elle, d'abord favorable à une restructuration du territoire par l'activité touristique balnéaire va ensuite se montrer attentive aux préoccupations des paludiers et des défenseurs de l'environnement et du paysage. En prenant acte de l'évolution de l'opinion, elle s'est interrogée sur l'avenir de ce site en intégrant ces nouveaux enjeux économiques et environnementaux à travers les nouveaux schémas de développement qui vont être mis en place à partir de la fin des années 1970 (le SDAU⁵ approuvé en 1977, le SALBI⁶ de 1978) et qui aboutiront plus tard à la DTA⁷ de juillet 2006. Mais surtout, elle a aussi assuré une protection efficace d'une grande partie de l'espace affecté à la saliculture **en classant 3800 ha (sur cinq communes) au titre de la loi du 2 mai 1930** pour leur valeur paysagère, historique et biologique, les soustrayant ainsi définitivement à la pression foncière.

Mais finalement quels ont été les résultats obtenus depuis cette « révolte » du début des années 1970 et comment peut-on en apprécier les effets sur le paysage de la presqu'île guérandaise ?

5 Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de La Baule-Saint-Nazaire.

6 Schéma d'Aménagement du Littoral Breton et des Iles.

7 Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Loire.

1. **LA PRESERVATION ET LA CONSERVATION DU MARAIS SALANT** : *Cela a pris du temps (une trentaine d'années) pour mettre en œuvre un ensemble d'outils efficaces et adaptés au contexte des marais salants.*
 - Mars 1971 : arrêté ministériel créant **un espace naturel sensible littoral** en Loire-Atlantique intégrant la zone des marais salants, ouvrant ainsi la voie à la puissance publique pour l'exercice d'un droit de préemption accordé au conseil général (et aux communes par substitution).
 - Des tentatives de protection prenant appui sur le parc régional de Brière qui n'ont pas abouties, celui-ci n'intégrant que le bassin du Mès ;
 - Déjà évoqués, les schémas d'aménagement de la fin des années 1970 affichent désormais une volonté de préserver les marais salants ;
 - **Une première série de sites classés et de sites inscrits** ponctuels est mise en œuvre entre 1975 et 1985 : les villages paludiers remarquables de Clis et Maisons-Brûlées (inscrits en décembre 1975), ceux de Kervalet et de Trégaté (inscrits en novembre 1981) et les dunes de Pen_Bron (inscrites et classées en 1985) ;
 - La fin de la décennie 80 et le début des années 90 sera la période de consécration de la protection du paysage des marais salants, renforcée par les mesures de préservation de l'intérêt environnemental global de cet espace : **mise en place du site classé**⁸ sur l'ensemble des marais (à partir de janvier 1992 pour un classement effectif en février 1996), conjointement avec la mise en œuvre des dispositions de la loi Littoral ; **label paysage**⁹ décerné par le ministère de l'Environnement en 1992 ; reconnaissance des deux bassins (5200 ha) comme zones humides d'importance internationale suivant la convention de RAMSAR, en septembre 1995 ; zone de protection spéciale (ZPS) et zone d'intérêt communautaire (ZIC) au titre des directives européennes « Oiseaux » et « Habitat ».
2. **LA PERENNISATION DE LA FILIERE PROFESSIONNELLE** : *La crise de la saliculture de la fin des années 1970 posait le problème crucial de la **transmission des savoir-faire**, assurée jusqu'à cette époque par les générations antérieures.*

Cette menace de rupture dans la connaissance ancestrale de la conduite des salines, a amené à la mise en place d'une politique de formation, expérimentée en 1979-1980 sous la forme de stages qualifiants qui déboucheront en 1995, après diverses orientations, à la mise en place du brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole pris en charge par la chambre d'agriculture, avec des modules de formation spécifiques assurés grâce à des aides des collectivités locales, départementales et régionales. C'est ainsi qu'il y a eu depuis plus de **200 « néo-paludiers »** ainsi formés, venant d'horizons divers et essaimant sur d'autres sites de production (Ré, Noirmoutier,

8 Le marais salant de Guérande est un paysage unique créé par la saliculture. Ce bassin salicole, qui nous apparaît comme un immense puzzle complexe, n'est en fait que la reproduction des structures de la société féodale qui l'a fait naître. C'est pourquoi cette architecture de terre et d'eau mêlées constitue un élément exceptionnel et unique du patrimoine national. Il n'y a en effet pas d'autre exemple d'une construction en terre aussi ancienne, aussi peu bouleversée qui perpétue avec la même économie de gestes, de moyens et d'énergie, une industrie qui permette à l'homme de sauvegarder tout à la fois l'environnement et son outil de travail. On peut considérer qu'il s'agit ici d'une forme de conservatoire d'un savoir-faire ancestral qui a su s'adapter à son milieu naturel en constituant un témoignage essentiel sur deux mille ans d'activités humaines des sociétés littorales.

9 Opération de labellisation intitulée « Paysage de Reconquête » développé au Ministère de l'Environnement en 1992-1993 sous l'égide de Ségolène Royal où le principe était d'associer un paysage à un produit.

Bourgneuf-en-Retz)¹⁰.

En parallèle, ce mouvement de formation s'est accompagné d'une réorganisation complète de la profession. Dès 1972 apparaît **un groupement de producteurs** qui deviendra syndicat professionnel de paludiers en 1973, puis coopérative des producteurs de sel de Guérande en 1988. En 1992, cette coopérative se dote d'une filiale commerciale : « les salines de Guérande » qui finira par fusionner avec la coopérative. Même si cette structure regroupe une majorité d'exploitants, il ne faut pas oublier non plus que ce renouveau professionnel a engendré 3 autres structures professionnelles salicoles à vocation syndicale et 9 structures à vocation commerciale.

3. **LA VALORISATION DU PRODUIT** : *L'une des composantes de la crise de la saliculture étant liée à la concurrence des autres formes de production du sel en France, il fallait aussi réfléchir sur les moyens de se démarquer et de distinguer le sel de mer produit manuellement des sels industriels.*

C'est la raison qui a conduit l'ensemble de la profession à travailler sur une **labellisation du sel récolté sur le « terroir » du Pays blanc** (distinction entre « gros sel gris » et « fleur de sel », Label Rouge, label bio Nature et Progrès, norme ISO 9002 pour tout ce qui concerne les activités de stockage, conditionnement, expédition et commercialisation).

4. **LE DEVELOPPEMENT DE LA VALORISATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE** : *Le dernier axe sur lequel les efforts ont porté est celui qui concerne les aspects pédagogiques et la sensibilisation du public amené à fréquenter cet espace. Il fallait sortir du tourisme balnéaire stricto-sensu, porté depuis le XIX^{ème} siècle par la station de la Baule, en informant un large public sur la valeur exceptionnelle du site et sur la forme de symbiose acquise au fil des siècles entre une activité humaine et son milieu et ainsi montrer tout l'intérêt de maintenir ce paysage de marais organisé autour de la saliculture, à une époque où la tendance était plutôt encore de tourner le dos à ces zones marécageuses. **La charge émotionnelle n'était pas encore au rendez-vous.***

Cette éducation à la valeur patrimoniale de cette activité ancestrale s'est faite en développant les visites commentées de salines et en organisant des sorties de découverte du milieu, en particulier en observant les oiseaux avec la LPO. Mais, surtout, elle s'est appuyée sur trois structures d'accueil du public, réparties à différents points d'entrée et proposant des thématiques spécifiques en lien avec l'histoire, la météorologie, la mémoire, les coutumes, le métier et la vie sur les marais au fil des saisons :

- **Le musée intercommunal des marais salants de Batz-sur-Mer**, créé en 1984, mais ayant une existence sous une autre forme depuis 1887 (musée des anciens costumes d'Adèle Pichon) ;
- **La maison des paludiers** installée dans une ancienne chapelle de Saillé depuis 1971 ;
- **Terre de sel**, la structure touristique conçue comme une vitrine de la profession de la coopérative des producteurs de sel et installée sur le lieu même de son siège, à Pradel. C'est en fait l'aboutissement d'une réflexion menée depuis 1991 pour mettre en place un accueil-exposition sur la découverte du métier de paludier, commencée sous un

¹⁰ Entre 1971 et 1989, 80 jeunes vont s'installer ; depuis les années 1973-75 130 ha (3 500 œillets) ont été remis en saliculture ; en 2007, sur le bassin guérandais, 12 540 œillets sont cultivés par 310 paludiers (moyenne d'âge de 40 ans)-Source : *Les cahiers du Pays de Guérande*, 50, numéro spécial.

« barnum », puis transférée dans les locaux de la coopérative avant de disposer de sa propre infrastructure.

LE BILAN DE LA PATRIMONIALISATION DES MARAIS SALANTS : Tous ces efforts ont finalement porté leurs fruits et ont permis de préserver ce paysage original. Mais il convient à ce stade de s'interroger sur le bien-fondé d'une telle orientation qui conduit à une forme « d'arrêt sur image » imposé. Quel bilan peut-on tirer de cette patrimonialisation du territoire des marais salants et du savoir-faire ancestral qui lui est associé ?

1. LE TERRITOIRE DES MARAIS SALANTS DE GUERANDE A ACQUIS UNE VALEUR NATIONALE (au même titre que le Mont-Saint-Michel ou la Pointe du Raz) :

On le sait, le paysage est le témoin privilégié de notre histoire culturelle et de ses mutations. Dans le cas des marais de la presqu'île guérandaise la prise de conscience de leur grande valeur patrimoniale prend ses racines dans la crise des années 1970. En fait **la mobilisation générale** de ces années sombres a constitué un ressort de même nature que celui qui a conduit, après la Révolution Française, puis la révolution industrielle du XIXème siècle, à mettre en place le corpus législatif visant à protéger les lieux emblématiques de notre identité nationale¹¹. **Cette donnée est capitale au sens où il y a eu une adhésion massive d'une grande part de la population locale à la mise en place du site classé.** Par ailleurs, il faut bien avoir à l'esprit que **tout l'édifice patrimonial** établi au cours de ces dernières décennies **repose sur le paludier**, car c'est lui qui est en capacité d'assurer la permanence des constructions géométriques propres à produire l'or blanc qui, on le verra plus loin, est un élément capital de la valeur du site. Au moment de hiérarchiser les fonctions de ce marais il importe de se rappeler que **c'est avant tout un espace de production de sel.**

La volonté de conservation des marais salants repose encore sur le constat partagé qu'il est porteur d'éléments venus du passé, utiles à l'avenir de la saliculture et, par effets induits, au développement économique de tout cet espace littoral (en intégrant la station balnéaire de La-Baule).

Par ailleurs, ce paysage a gagné une **reconnaissance esthétique** qu'il n'avait pas forcément avant 1960. Même si l'on trouve au tournant du siècle quelques artistes ou quelques photographes sensibles à la grande richesse chromatique des marais salants, ceux-ci sont globalement ignorés des peintres français comme d'ailleurs l'ensemble des zones humides littorales. Désormais la tendance est inverse et l'intérêt qu'ils suscitent auprès des peintres et des photographes a sans doute, à son tour, une forte influence dans l'acceptation sociale et culturelle positive de ce type

11 La source du Lison est à l'origine de la législation sur la protection des sites, En 1899, le propriétaire d'un moulin, aujourd'hui détruit, prévoyait de capter l'eau et de remplacer la cascade par une conduite forcée, La source étant propriété communale, les habitants de Nans-sous-Sainte-Anne se mobilisèrent et firent appel à leur député Charles BEAUQUIER (l'un des fondateurs de la société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, dont il fut le deuxième président). Après deux procès gagnés, le confortement de la protection de la source du Lison, mais aussi sites pittoresques de France est assuré par le vote de la loi de 1906 qui a jeté les bases de la loi de 1930.

d'espace.

Sur le plan touristique, si l'on considère qu'une grande partie des voyageurs se concentrent sur les « spots » incontournables des pays traversés et tout en admettant que notre pays, principale destination touristique mondiale, offre aux visiteurs un grand nombre de ces sites « qu'il ne faut pas rater », les marais salants de Guérande ont atteint un niveau de notoriété qui les place dans cette dernière catégorie, ce qui ne va d'ailleurs pas sans poser des problèmes de fréquentation, ni susciter des craintes d'un report vers des zones plus fragiles encore peu connues (comme le marais salant voisin du Mès ou la Brière).

2. LE SEL DE GUERANDE A RETROUVE TOUTES SES LETTRES DE NOBLESSE :

Au point de devenir emblématique d'une qualité gustative exceptionnelle.

En écho à la préservation d'un métier dont l'origine remonte à l'époque gallo-romaine et de son espace associé, il fallait aussi relier le produit à cette histoire et lui redonner une valeur patrimoniale. C'est l'apport de la démarche de requalification du sel de Guérande entreprise en parallèle de la reconquête du territoire. Celle-ci a en effet permis de renouer avec une forme de tradition des sels gris de la côte atlantique et de capitaliser sur la réputation légendaire de Guérande. Au-delà du discours simpliste qui consiste à qualifier le produit « d'authentique parce qu'il est naturel », c'est bien plutôt **le caractère et la typicité d'un sel ayant façonné au cours des siècles l'identité du Pays Blanc** qui est ici consacrés. Ce n'est pas tant la denrée qui est devenue un patrimoine en soit, mais cette valeur lui est donnée par son origine, son mode de récolte et son lieu de production. Si la distinction du sel de Guérande se place dans un cadre de valorisation des produits du terroir, ce qui l'a d'ailleurs propulsé sur toutes les grandes tables gastronomiques auprès des chefs les plus réputés, elle a bien ici une originalité culturelle.

Dans ce bilan remarquable, il convient également de souligner « la fracture identitaire » que le sel a imposé à l'ensemble de la presqu'île en relocalisant Guérande et le pays guérandais et en le distinguant nettement de La-Baule et de sa station balnéaire.

Enfin, ce dynamisme local autour de l'art de la Paluderie a été aussi un vecteur important du renouveau de la saliculture traditionnelle sur les autres bassins bordant l'océan Atlantique, voire au-delà¹².

3. LA RENAISSANCE DE LA SALICULTURE A AUSSI ENTRAINÉ LA PRÉSERVATION D'AUTRES PATRIMOINES ASSOCIÉS :

Mais cela suppose une hiérarchisation des enjeux.

La reprise salicole a, d'une part, évité la transformation radicale de la zone humide en espace totalement urbanisé et, d'autre part, a permis d'assurer le maintien d'une faune et d'une flore remarquables qui ont également **une valeur patrimoniale** indéniable sur le plan européen. Mais cela suppose de veiller aussi en permanence au maintien du bon équilibre entre le territoire dédié

¹² Cf l'expérience menée par l'association Univers Sel depuis 1994 de marais salants et d'aménagements rizicoles inspirés des procédés guérandais de gestion hydraulique du marais effectués en Guinée ou l'adaptation de l'alternative salicole béninoise, sans oublier l'accompagnement des producteurs de sels d'autres pays comme Madagascar, etc.

à la récolte du sel et les secteurs laissés en friche pour favoriser, notamment, l'accueil des oiseaux nicheurs. Des tensions existent sur la gestion de la végétation (qui trop envahissante nuit au passage des vents favorables à la production de sel) et sur la gestion des niveaux d'eau des salines en activité ou abandonnées. Ne sommes-nous pas finalement encore aujourd'hui dans cet élan romantique qui, au XIX^{ème} siècle, a permis de redécouvrir les richesses de notre territoire. Mais notre engouement à retrouver la part perdue d'une nature rêvée ne doit pas nous faire oublier que l'on revient de loin et que cet espace ne conservera toute sa valeur que si le paludier peut toujours y produire son sel, dans une démarche économiquement viable. N'oublions pas que depuis 1970, on n'a presque plus perdu de marais exploitable ce qui est quand même essentiel dans ce complexe humide complètement façonné par l'homme, où l'abandon n'est pas un gage de pérennisation des zones intéressantes sur le plan écologique.

Dans cet inventaire patrimonial, il ne faudrait pas non plus perdre de vue la vieille ville fortifiée de Guérande qui domine son coteau marqué par sa direction armoricaine (sud-est/nord-ouest) et qui relie les deux bassins salicoles, de même que l'on peut encore relever la présence d'un bâti traditionnel qui s'est maintenu dans la plupart des villages ou hameaux, malgré la progression des immeubles qui ont accompagné le développement des loisirs autour des bains de mer. **C'est bien tout cet ensemble qui caractérise l'identité guérandaise et qu'il importe de préserver.**

4. LES ENTORSES À LA TRADITION AUTOUR DU MARAIS SALANT :

La crise des années 1960 a mis en avant l'histoire récente du marais salant en estompant un peu la profondeur historique du paysage dans le lequel s'inscrivent les nouveaux paludiers. La reconnaissance sociale des lieux et son rapport à la tradition fait malgré tout quelques entorses à la réalité historique, sans que finalement cela ne soit nuisible à la valeur patrimoniale et à l'identité propre du site. On est bien dans un espace vivant qui poursuit son développement dans ce troisième millénaire. S'il fallait une preuve de l'intégration nécessaire d'une part de rentabilité économique dans la viabilité d'une telle entreprise, il suffit de faire le simple constat que si l'on a effectivement sauvé un paysage dédié au sel, **on n'a pas pu préserver la vigne** qui couvrait toute sa périphérie et, notamment le coteau, parce qu'elle avait déjà pratiquement disparue 30 ans plus tôt et que les conditions économiques n'étaient plus favorable à sa renaissance.

Avec la « fleur de sel », désormais emblématique du bassin salicole guérandais, on entretient là encore une illusion d'historicité, alors qu'elle n'était qu'une production annexe et que le produit essentiel était le gros sel gris.

Soyons clairs, le travail sur le marais s'est malgré tout transformé. Les outils, tout en conservant leur formes initiales ont intégré des matériaux modernes (manches de las en fibre de verre). Les tâches lourdes d'entretien du marais et de portage du sel se font avec l'aide d'engins mécaniques ou de remorques de camions. Les normes imposées par les labels imposent de nouvelles règles de récolte et de stockage qui n'ont plus grand chose à voir avec la tradition.

On pourrait ainsi multiplier à l'extrême les remarques de ce type pour montrer combien l'image perçue en matière de patrimoine cache malgré tout une réalité qui se soumet aux exigences d'une logique industrielle. Mais l'essentiel n'est pas là puisqu'au final, les paludiers avec leurs outils (même modernisés) et leurs savoir-faire gardent un lien avec la tradition de leurs prédécesseurs et contribuent à faire que **le marais salant est encore perçu par le plus grand nombre comme un lieu de mémoire vivant.**

L'AVENIR DU SITE : *Cette troisième et dernière partie aborde l'avenir du site et les risques que pourrait faire peser un excès réglementaire sur la viabilité de la saliculture, comme une industrialisation trop poussée pourrait aussi remettre en cause l'espace protégé et les fondements du site classé. Elle montre aussi la fragilité d'une économie dépendante de son territoire. Rien n'est définitivement acquis en matière de préservation du patrimoine et il faut tout autant être en capacité d'éviter les excès d'une « marchandisation touristique » comme il est indispensable de s'adapter aux contraintes qui vont permettre d'assurer la pérennité d'une activité qui assure l'entretien de l'espace protégé.*

Si l'on s'interroge sur les conditions qui ont permis la renaissance de la saliculture guérandaïse, dans un contexte où l'on assistait à la disparition à la même époque des marais du Morbihan, de la baie de Bourgneuf et de Noirmoutier, on peut avancer les quelques hypothèses suivantes :

- Après les années 50, l'appel croissant en main d'œuvre des chantiers navals de Saint-Nazaire et l'économie touristique qui commence à se développer, favorisant là-aussi une demande de bras dans la construction, va engendrer une stratégie de survie économique des gens du marais en favorisant la double activité. C'est sans doute cette population importante de doubles actifs qui, en maintenant un niveau minimum d'œillettes exploitées, a permis une relance lorsque dans les autres bassins, les hommes et les savoir-faire avaient complètement disparus ;
- L'échelle du territoire où les limites sont clairement perçues par le regard humain, sa configuration permettant de faire cohabiter différentes activités dépendantes les unes des autres (pêche, saliculture, conchyliculture), la proximité des zones habitées avec les zones « naturelles » ont sans doute aussi joué un rôle dans cette renaissance lors de la confrontation avec l'énormité des projets d'aménagement proposés, de nature à « absorber » tout l'espace et à le transformer de manière radicale et irréversible ;
- Une convergence d'intérêts multiples, au moment opportun, sur un même lieu, démultipliant les énergies et la dynamique enclenchée.

Mais il ne faut pas nier la fragilité économique d'une filière soumise aux aléas climatiques de la saison estivale propice à la récolte et aux événements accidentels (tempêtes, marée noire, etc.). La culture du sel doit rester une activité suffisamment rémunératrice pour le maintien des hommes qui assurent l'entretien du milieu. Si la filière venait à périlcliter, cela entraînerait l'abandon progressif des salines et signifierait la fin de l'entretien du réseau hydraulique et donc de l'ensemble du marais.

Le site classé a définitivement scellé la vocation de ce territoire et a contenu l'urbanisation touristique qui commençait à envahir ses marges. Il a aussi contribué à la mise en lumière d'un espace exceptionnel qui constitue désormais un pôle d'attractivité touristique majeur du département. En contrepartie, toutes les propositions d'interventions doivent être en capacité de conserver « **l'esprit des lieux**¹³ » du site des marais salants pour être acceptable par l'État. Cette

¹³ Respecter l'esprit des lieux c'est prendre en considération un ensemble de valeurs partagées et de points de vue qui interagissent pour faire d'un site quelque chose d'unique à travers les perceptions visuelles, le choc émotionnel, les références culturelles, les pratiques sociales. L'enjeu majeur est ici de lui conserver sa grandeur et de le préserver de toute forme de banalisation.

notion est en effet capitale et doit être le fondement et le cadre de toute la réflexion qui va sous-tendre les actions futures et les discussions avec l'Administration. Entendons par là, par exemple, qu'il ne sera pas possible de transformer radicalement l'outil de production en un espace du type de celui des salins du midi, en imaginant une automatisation de la récolte dans des bassins entièrement artificialisés. De même l'usage plus intense d'engins lourds trouvera sa limite dans le dimensionnement et la portance des digues en terre actuelles qui n'ont pas été prévues pour supporter des charges excessives.

Parmi les aléas faisant peser la plus grande incertitude sur l'avenir de la saliculture et donc par là-même, l'avenir du site, il y a le réchauffement climatique qui menace les récoltes estivales (avec des étés trop pluvieux) et qui remet en cause le système de protection actuel pour faire face à l'élévation du niveau des mers et à l'augmentation éventuelle des phénomènes tempétueux exceptionnels. La digue en place le long du Traïct¹⁴ qui assure cette protection constitue en effet un ouvrage original relativement ancien, portant témoignage d'une façon de faire des paludiers pour se protéger des assauts de la mer, même si celle-ci a été remaniée au fil des siècles¹⁵. C'est en tout cas, lui-aussi, un élément identitaire essentiel dans la constitution de l'ensemble des salines du bassin de Guérande, d'une grande valeur patrimoniale dont il faut préserver l'esthétique singulière et la géométrie initiale d'une ligne brisée organisée « à la va comme je te pousse ». Si sa restauration s'impose, elle est conditionnée à la redéfinition de son usage futur dans le cadre plus général de la protection du marais.

En fait ce paysage existe parce qu'il y a eu une mobilisation générale pour le préserver et un consensus pour y imposer un site classé. Il ne survivra qu'en ayant l'intelligence d'adapter le système de protection à l'évolution du contexte salicole, tout en veillant à préserver cette chose essentielle qu'est l'esprit des lieux.

Didier BAILLEUL
Inspecteur des sites
DREAL des Pays de la Loire

*Ce propos doit beaucoup à **Alain Gallicé**, docteur en histoire médiévale et **Gildas Buron**, Conservateur du Musée de Batz-sur-Mer, leurs nombreux articles publiés sur l'histoire des marais salants du Pays de Guérande m'ayant été très utiles pour resituer les événements historiques dans leur chronologie.*

14 Nom de la petite mer intérieure qui fait communiquer le marais avec l'océan.

15 Les bases de cette muraille ont été posées au XVIIIème siècle, mais la digue a été profondément remaniée au XVIIIème et XIXème siècle, notamment à la suite des tempêtes fortes et dévastatrices qui se sont succédées entre 1864 et 1900